



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 023
Séance du 15 mars 2024

Bilan CVEC 2023

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions : 2

Le bilan CVEC 2023 tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Bilan de l'utilisation de la CVEC 2023

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a créé une Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Cette contribution, d'un montant de 100 € par étudiant, est collectée par le CROUS. La part revenant à l'Université d'Artois est de 70,38 € par étudiant.

Le montant 2022-2023 de la CVEC était de **912 083 €** (781 585 part Université / 130 498 € part IFSI).

L'utilisation de la CVEC 2022-2023 (part Université) a concerné :

- ✓ **Le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) : 90 702 €**
 - Soutien aux initiatives : 39 947 € (28 projets d'associations étudiantes financés)
 - Formation à la gestion associative : 6 000 €
 - Mise en place des Référents Engagement Vie Etudiante : 4217 € (10 référents)
 - Aides sociales par exonération des droits de scolarité : 15 538 € (9 étudiants bénéficiaires).
 - Subvention à l'ASUA pour l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (Plus de 1000 étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) : 25 000 €

- ✓ **La prévention et de promotion de la santé : 75 186 €**
 - Protection sanitaire et sociale des étudiants : 27 752 €
 - Recrutement d'une infirmière renfort sur l'année : 47 434 €

- ✓ **L'accompagnement social des étudiants : 39 200 €**
 - Aides exceptionnelles : 39 200 € pour 337 aides (aides au paiement des loyers, aides alimentaires, ...) en complément des aides déployées par le CROUS.

- ✓ La part appel à projets thématiques 2022-2023 pour l'amélioration de la vie étudiante s'élève à **443 655 €**, cette part comprend des projets « pluriannuels » démarrés en 2019-2020.

Ces projets sont répartis sur 4 axes :

 - **Santé** : Manger-bouger, PSC1, Coordination des ERS, réduction des risques festifs, Bien-être et santé mentale **[88 531 € - 20 % de la part projet]**.
 - **Sport** : Actions notamment portées par le SUAPS et l'ASUA (Artois Sport Santé Bien être, Artois Sport Nature et découverte, secourisme aquatique, développement de la participation arbitrale), actions en lien avec les JO de Paris 2024 (Génération 2024) **[149 490 € - 34 % de la part projet]**.
 - **Culture** : Ateliers d'improvisation théâtre, Droit en Fête, Ciné Culte **[33 820 € - 7 % de la part projet]**.
 - **Accueil - Bien être** : Organisation d'évènements pour l'intégration des étudiants internationaux, dynamisation de la cafétéria de la MDE d'Arras, organisation de « The Unserious Game », évènement de rentrée « J'suis à la fac », actions de sensibilisation et des formations au handicap, aménagement d'espaces de convivialité, Fresque du climat, Fresque du numérique, Sensibilisation à l'égalité entre les genres **[171 813 € - 39 % de la part projet]**

- ✓ Une provision liée à l'aménagement des espaces de vie étudiante : 132 841 €

En 2023, l'utilisation de la CVEC a permis de proposer une même qualité de service en matière de service à l'étudiant sur les 5 pôles, de favoriser la mixité inter campus en organisant des événements culturels ou sportifs. L'utilisation de l'enveloppe CVEC est ajustée avec le projet vie étudiante 2021-24 et le schéma directeur de la vie étudiante validé en CFVU le 30/09/22.